



Objectif facteur 4 : diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 sur l'agglomération grenobloise

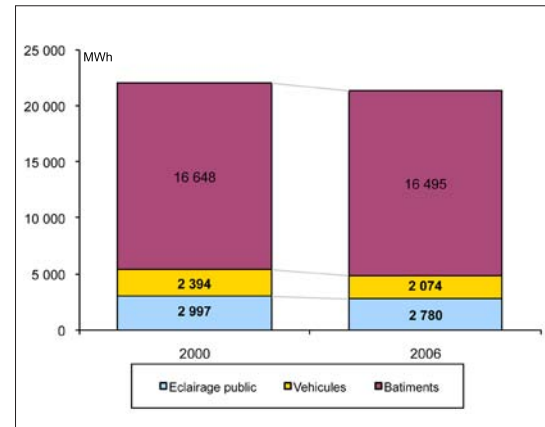
Les réalisations phares de l'année



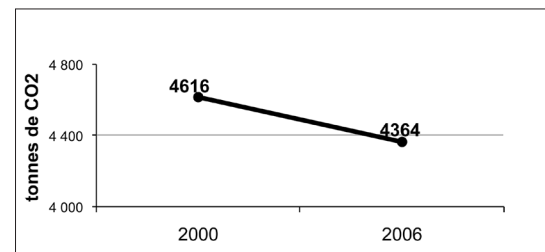
- décembre 2007 : délibération
- janvier 2008 : présentation des enjeux du réchauffement climatique et du Plan Climat aux agents de la ville (1/2 journée, 600 présents)

Le patrimoine communal

Évolution des consommations



Évolution des émissions de CO₂



Evolution 2000-2006 : - 5 %

Saint-Martin-d'Hères

Engagement dans le Plan Climat Local : 2007

1 100 agents

36 000 habitants

Elu référent : Mme Sarah Laporte Daube

Contact : patricia.bajard@ville-st-martin-dheres.fr



Objectif facteur 4 : diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 sur l'agglomération grenobloise

Organisation et moyens

- ▶ un groupe de suivi composé d'élus
- ▶ des groupes de travail techniques

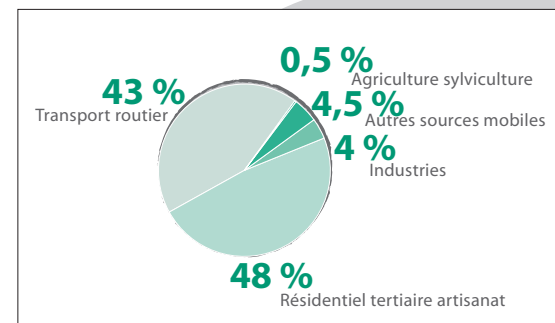
Engagements, décisions pour 2008

- ▶ création d'un poste d'économiste de flux : suivi, adaptation des consommations des bâtiments, propositions d'investissement, suivi des études...
- ▶ formation/sensibilisation du personnel et des élus : formation en grand nombre, formations spécialisées, visite de l'exposition « la maison économe »... dans le but de mobiliser les agents plus facilement ensuite pour la définition d'actions internes aux services

Quelques conseils de l'ALE. Faire évoluer le Plan d'Actions

- ▶ définir, pour le patrimoine communal, des objectifs quantifiés d'émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergies renouvelables
- ▶ définir des objectifs de performance énergétique pour la réhabilitation et la construction des bâtiments communaux (BBC pour les nouvelles constructions)
- ▶ développer le recours aux énergies renouvelables sur les bâtiments communaux
- ▶ mettre en place une politique de gestion des achats et de la commande publique plus « durable »

Le territoire. Emissions de CO₂ par secteur sur la commune



Un habitant de Saint Martin d'Hères émet 3,3 t de CO₂ en 2006

Moyenne de l'agglomération : 3,8t/hab/an